

*Du SGCI au SGAE*  
*Évolution d'une administration de coordination*  
*au cœur de la politique européenne de la France*

Virginie LANCERON

Coll. « Logiques juridiques »

ISBN : 978-2-296-02543-1 • 17.50 € • 210 pages



La spécificité du processus décisionnel de l'Union européenne, caractérisé par l'absence de réseau administratif propre, nécessite une coopération constante des institutions européennes et des administrations nationales pour la préparation et l'exécution des règles définies à Bruxelles. En France, cette mission a été confiée au Secrétariat général du Comité interministériel pour les questions de coopération économique européenne (SGCI) créé en 1948 et devenu le Secrétariat général des affaires européennes (SGAE) à la suite d'un décret du 17 octobre 2005.

Placé sous l'autorité directe du Premier ministre, le SGAE est chargé de rapprocher les positions des administrations françaises sur les dossiers européens en cours et, en cas de divergences, rendre les arbitrages techniques nécessaires. Au cœur de la scène décisionnelle nationale aujourd'hui caractérisée par l'omniprésence des questions communautaires, le changement de dénomination a permis une clarification du rôle d'acteur essentiel de la politique européenne de la France.

Cet ouvrage présente l'organisation, le fonctionnement, les missions et le positionnement institutionnel du SGAE, une administration encore largement méconnue malgré sa position d'interface incontournable entre Paris et Bruxelles.

## L'AUTEUR :

Titulaire d'un Master recherche en Administration et politiques publiques, **Virginie LANCERON** a effectué un stage au sein du Secrétariat général des affaires européennes. Elle est actuellement allocataire de recherche à l'Université Panthéon-Assas (Paris 2) et prépare une thèse de doctorat en droit public. Elle poursuit ses recherches sur la coordination administrative selon une approche comparative au Centre d'Etudes et de Recherches de Science Administrative (CERSA), associé au CNRS.

## **TABLE DES MATIERES :**

### **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

#### **PREMIÈRE PARTIE : « UNE ADMINISTRATION DE MISSION » AU SERVICE D'UNE COORDINATION INTERMINISTÉRIELLE DES QUESTIONS EUROPÉENNES**

##### **CHAPITRE I UN SERVICE INDISPENSABLE SOUS L'AUTORITÉ DU PREMIER MINISTRE**

Section 1 - La pérennisation d'une administration de mission

Section 2 - Un positionnement institutionnel spécifique à la France

##### **CHAPITRE 2 UNE STRUCTURE INÉDITE POUR L'EXERCICE DE FONCTIONS STRATÉGIQUES**

Section 1 - Une logique transversale pour une efficacité interministérielle

Section 2 - Une extension des fonctions pour une adaptation constante à l'Union européenne

#### **DEUXIÈME PARTIE : UNE « ADMINISTRATION D'ÉTAT-MAJOR » AU CŒUR DU SYSTÈME INSTITUTIONNEL NATIONAL**

##### **CHAPITRE I UN ACTEUR INCONTOURNABLE AU CENTRE DE LA MACHINE GOUVERNEMENTALE**

Section 1 - Une coordination interministérielle nécessaire à la définition de la position française

Section 2 - La légitimité particulière d'une administration à l'articulation de la sphère politique

##### **CHAPITRE 2 UN INTERMÉDIAIRE ESSENTIEL ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES PARLEMENTAIRES**

Section 1 - La garantie des relations entre le Gouvernement et le Parlement français en matière européenne

Section 2 - Les contacts avec les parlementaires européens

#### **TROISIÈME PARTIE : UNE « ADMINISTRATION STRATÉGIQUE » AU CENTRE DU SYSTÈME RELATIONNEL PARIS-BRUXELLES**

##### **CHAPITRE 1 L'INTERFACE INCONTOURNABLE POUR LES RELATIONS OFFICIELLES AVEC L'UNION EUROPÉENNE**

Section 1. L'expression de la position française

Section 2. La défense des intérêts français

##### **CHAPITRE 2 UNE POSITION RENFORCÉE D'UNE ADMINISTRATION DÉSORMAIS EXPLICITEMENT CONSACRÉE AUX AFFAIRES EUROPÉENNES?**

Section 1. La compétence duale du SGAE et du Ministère des Affaires étrangères sur les sujets européens en question

Section 2. Les défis à relever pour une impulsion nouvelle

### **CONCLUSION GÉNÉRALE**

---

#### **BON DE COMMANDE**

*A retourner à L'HARMATTAN, 7 rue de l'École Polytechnique 75005 Paris*

Veuillez me faire parvenir ..... exemplaire(s) du livre Du SGCI au SGAE au prix unitaire de 17.50 €+ 4.05 € de frais de port, + 0,80€ de frais de port par ouvrage supplémentaire soit un total de.....€

NOM :

ADRESSE :

Ci-joint un chèque de ..... €

Pour l'étranger, vos règlements sont à effectuer: en euros sur chèques domiciliés sur banque française ; par virement en euros sur notre CCP 23 625 44 N Paris ; par carte bancaire (Visa uniquement) N°.....date d'expiration...../...../...../ le numéro CVx2 (les 3 derniers chiffres se trouvant au dos de votre carte, à gauche de votre signature) : .....

**Vous pouvez aussi commander cet ouvrage directement à votre libraire habituel ou sur [www.librairieharmattan.com](http://www.librairieharmattan.com)**

